

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Ville de Durbuy.

AVIS.

RECOURS de la société ANDA-DECLERCQ srl contre l'octroi de permis unique délivré par le Collège communal en date du 28.10.2024 pour le maintien en activité de l'exploitation agricole de Mme Anne-Sophie DELFOSSE à Septon.

Concerne le recours **ANDA-DECLERCQ srl** contre la décision du Collège communal d'accorder le permis unique de classe 2 à Mme Anne-Sophie DELFOSSE, rue des Basses à Septon pour la nouvelle exploitation (129 bovins et 850 porcs à l'engraissement), l'extension de celle-ci par le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau, la construction et l'exploitation d'un hangar destiné à l'hébergement de 60 bovins en stabulation libre paillée au stockage de foin, paille, betteraves fourragères et matériel, d'un silo tour d'aliments secs de 11,5 m³, d'un citerne à eaux pluviales de 10 m³, de trois silos couloir, d'un local technique, d'une fumière et d'une citerne à jus de fumière de 30 m³, à la même adresse.

L'autorité compétente pour statuer sur ce recours est le Ministre de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Durbuy, Basse Cour 13 à 6940 Barvaux, **du 20 janvier 2025 au 10 février 2025**, du lundi au samedi, de 09 :00 heures à 12 :00 heures, en s'adressant à l'accueil.

Références dossier :

1^{ère} instance : 10015546

2^{ème} instance : 10017766

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(s)Olivier BRISBOIS

(s)Philippe BONTEMPS